

Motion de Mme Josette Gaille, parti radical

« Inciter les entreprises à former des apprentis »

Dans le cadre des marchés publics, la Commune de Nyon doit s'employer à prendre davantage en considération les entreprises fournissant des prestations particulières en matière de formation d'apprentis.

Dans le canton de Berne, une motion a été adoptée par le Grand Conseil et, dès avril 2008, lors de l'adjudication de travaux, un bonus est accordé pour inciter les entreprises à former davantage d'apprentis.

Il s'agit d'un bonus calculé sur la base du nombre d'apprentis, de l'effectif de l'entreprise et du volume de la soumission.

Ce bonus ou autre formule tendant à favoriser les entreprises formatrices, serait applicable pour tous les travaux adjugés dans le cadre des bâtiments, du génie civil et des Services Industriels. Il y aurait lieu de le mentionner lors des soumissions et dans les directives d'adjudications.

De nombreux jeunes sont à la recherche d'une place d'apprentissage. Celui des métiers du bâtiment est difficile, les patrons ne sont pas toujours enclins à engager des jeunes qui sont souvent un peu à la traîne à l'école. Ils doivent beaucoup s'investir pour les entourer, les encourager et les motiver. Ce ne serait que justice de les favoriser.

Je demande au Conseil communal de bien vouloir renvoyer cette motion à une commission pour étude et rapport.

Nyon, le 23 février 2009.